RCS : DIEPPE
Code greffe : 7601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 80152
Numéro SIREN : 452 578 941
Nom ou dénomination : LHOTELLIER EAU

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2020 sous le numéro de dépôt 2306

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12.00

Adresse de l'entreprise : Rue ZI RUE DU MANOIR 76340 BLANGY SUR BRESLE — Durée de l'exercice précédent : 12.00

Numéro SIRET* : 4 5 2 5 7 8 9 4 1 0 0 0 5 9 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	10.00	AI	10.00	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	78 639.93	AK 78 134 69	505.24	45 688 46
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	851.76	AQ	851.76	851.76
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	270 391.79	AS 153 964.97	116 426.82	86 950.02
	Autres immobilisations corporelles	AT	941 823.99	AU 429 846.50	511 977.49	372 066.64
	Immobilisations en cours	AV	1 583.53	AW	~~1 583.53~~	
	Avances et acomptes	AX	12 900.00	AY	12 900.00	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	7 608.88	BI	7 608.88	2 600.00
	TOTAL (II)	BJ	1 313 809.88	BK 661 946 16	651 863 72	508 156 88
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	132 708.79	BM	132 708.79	21 505.52
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	40 302.00	BU	40 302.00	99 093.00
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		13 767.60
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 690 342.99	BY 15 259.55	5 675 083.44	3 974 862.33
	Autres créances (3)	BZ	669 190.18	CA	669 190.18	934 440.96
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	35 115 87	CG	35 115.87	27 425.86
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	6 567 659.83	CK 15 259.55	6 552 400.28	5 071 095.27
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 881 469.71	1A 677 205.71	7 204 264.00	5 579 252 15

Renvois . (1) Dont droit au bail · — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes — CP — (3) Part à plus d'un an — CR

Clause de réserve de propriété · * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE
REÇU
LE 28 DEC. 2020
2020 12306.

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP **N° 2051 2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LHOTELLIER EAU — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000.00)	DA	300 000.00	300 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ..	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	30 000.43	30 000.43
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	46 276.34	40 336 59
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(255 304.59)	5 939.75
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	120 972.18	376 276 77
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	60 513.00	76 337.00
	Provisions pour charges	DQ	19 859.00	9 052.00
	TOTAL (III)	DR	80 372 00	85 389 00
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	82 264.37	105.60
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	612 692.69	391 453.78
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 531 654.89	1 797 965.17
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 844 572.84	1 195 853.43
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	11 785.48	33 997.44
	Autres dettes	EA	1 354 674.72	1 167 990.31
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	565 274.86	530 220.65
	TOTAL (IV)	EC	7 002 919.85	5 117 586.38
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 204 264.03	5 579 252.15

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 554 806.16	5 117 586.38
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	82 172.98	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	9 786 560.52	FH		FI	9 786 560.52	7 306 051.96
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 786 560.52	FK		FL	9 786 560.52	7 306 051.96
	Production stockée*					FM	(.55)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	173 002.69	21 920.85
	Autres produits (1) (11)					FQ	125.45	669.05
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	9 959 688.11	7 328 641.86
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	58 791.00	(63 266.60)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 403 028.82	1 881 787.67
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(101 203.27)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6 251 003.04	3 763 369.53
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	68 446.57	57 144.48
	Salaires et traitements*					FY	1 662 238.98	1 061 148 59
	Charges sociales (10)					FZ	565 115 43	420 028 01
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	222 556.66	127 786 57
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant . dotations aux provisions*					GC	14 998.88	2 100.33
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	71 320.00	385.00
	Autres charges (12)					GE	500.32	6 492.54
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	10216796.43	7 256 976.12
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(257 108.32)	71 665.74
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 300.44	2 428.99
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 300.44	2 428.99
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 300.44)	(2 428.99)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(260 408 76)	69 236.75

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS LHOTELLIER EAU — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	180.00	3 461.00
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	17 050.00	2 166.67
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	17 230.00	5 627.67
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	105.00	108.00
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	12 020.83	1 216.67
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		70 000.00
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	12 125.83	71 324.67
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 104.17	(65 697.00)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		(2 400.00)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 976 918.11	7 334 269.53
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 232 222.70	7 328 329.78
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(255 304.59)	5 939.75

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	200.73	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives A6		obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (joindre en annexe) (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SOLDE CLIENTS		180.00
PRODUIT CESSION D ACTIF		17 050.00
AMENDE	105.00	
CESSION D IMMOS	12 020.00	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS LHOTELLIER EAU — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	75 915.49	KE		KF	2 734.44
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	851.76	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	204 117.91	KT		KU	81 273.88
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	14 069.20	KW		KX	
		Matériel de transport*		KY	608 633.32	KZ		LA	255 254.70
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	91 067.84	LC		LD	19 528.90
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	1 583.53
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	12 900.00
	TOTAL III			LN	918 740.03	LO		LP	370 541.01
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	2 600.00	1U		1V	5 008.88
	TOTAL IV			LQ	2 600.00	LR		LS	5 008.88
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	997 255.52	ØH		ØJ	378 284.33

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste (1)		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			IO		LV		LW	78 649.93	1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	851.76	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	15 000.00	MK	270 391.79	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	14 069.20	MO	
		Matériel de transport		IV		MP	42 189.49	MQ	821 698.53	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	4 540.48	MT	106 056.26	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	1 583.53	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	12 900.00	NF	
	TOTAL III			IY		NG	61 729.97	NH	1 227 551.07	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	7 608.88	2G	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	7 608.88	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	61 729.97	ØL	1 313 809.88	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LHOTELLIER EAU — Néant ☐ *

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	30 227.03	PF	47 907.66	PG		PH	78 134 69
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	117 167.89	QA	39 776.25	QB	2 979.17	QC	153 964.97
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales , agencements, aménagements divers	QD	5 657.87	QE	1 406.92	QF		QG	7 064 79
	Matériel de transport	QH	297 622.43	QI	110 525.02	QJ	42 189.49	QK	365 957 96
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	38 423.42	QM	22 940.81	QN	4 540.48	QO	56 823.75
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	458 871.61	QV	174 649.00	QW	49 709.14	QX	583 811.47
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	489 098.64	ØP	222 556 66	ØQ	49 709.14	ØR	661 946.16

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LHOTELLIER EAU — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	85 389.00	5W	71 320.00	5X	76 337.00	5Y	80 372.00
	TOTAL II	5Z	85 389.00	TV	71 320.00	TW	76 337.00	TX	80 372.00
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	2 227.00	6U	13 032.55	6V		6W	15 259.55
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 227.00	TY	13 032.55	TZ		UA	15 259.55
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	87 616.00	UB	84 352.55	UC	76 337.00	UD	95 631.55
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	84 352.00	UF	76 337.00		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA . Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation

N° 2056
1 / 1

SAS LHOTELLIER EAU
452578941 IS1

31/12/2019

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
PROV CTRL URSSAF	6 337.00		6 337.00	
PROVISION RISQUE CHANTIER	70 000.00	60 513.00	70 000.00	60 513.00
PROV MDT	470.00	512.00		982.00
PROV IDR	8 582.00	10 295.00		18 877.00

Cegid Group

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	7 608.88	UV	7 608.88	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	251.16		251.16		
	Autres créances clients	UX	5 690 091.83		5 690 091.83		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	4 519.90		4 519 90		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	141 809.40		141 809.40		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	521 377.96		521 377.96		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 482.92		1 482.92		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	6 367 142.05	VU	6 367 142.05	VV	
RENVOIS (1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	82 172.98	82 172.98		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	91.39	91.39		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	612 692.69	164 579.00	448 113.69	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 531 654.89	2 531 654.89		
Personnel et comptes rattachés		8C	265 261.54	265 261.54		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	313 083.35	313 083.35		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 215 433.18	1 215 433 18		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	50 794.77	50 794.77		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	11 785.48	11 785.48		
Groupe et associés (2)		VI	227 702.48	227 702.48		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 126 972.24	1 126 972.24		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	565 274.86	565 274.86		
TOTAUX		VY	7 002 919.85	VZ 6 554 806.16	448 113.69	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	347 165.26	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	125 925.48			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** DGFiP **N° 2058-A 2020**

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122019

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art 39-4 du C.G I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	4 140.00
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	4 140.00		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	10 295.00	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	10 400.00
	Amendes et pénalités	WJ	105.00	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 **bis**) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	14 540.00

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 255 304.59

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH			
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19%						WP			
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts . — Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY			
	Majoration d'amortissement*						XD			
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5		XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétes investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 *septdecies*)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9					Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA					Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB					Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD		
							Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2
								TOTAL II		XH 255 304.59

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI		
	déficit **(II moins I)**			XJ 240 764.59
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO 240 764.59

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A
1 / 1

Désignation

SAS LHOTELLIER EAU
452578941 IS1

31/12/2019

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL **N° 2058-A**

Désignation

SAS LHOTELLIER EAU
452578941 IS1

31/12/2019

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LHOTELLIER EAU — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	246 278.13
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	246 278.13
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	240 764.59
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	487 042.72

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
IDR	8X	10 295 00	8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	10 295.00 ▼ ligne WI	YO	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LHOTELLIER EAU — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	5 939.75		Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	5 939.00	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	5 939.75		(N.B. Le total I doit nécessairement être egal au total II) TOTAL II	ZH	5 939 00	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N .	Exercice N – 1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail J7)	YQ		
	— Engagements de crédit–bail immobilier	YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous–traitance	YT	2 729 132.85	1 927 182.65
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 188 324.82)	XQ	219 903.01	127 031.11
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU	552 229.31	348 028.46
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	33 755.51	15 261.20
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	2 715 982.36	1 345 866 11
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	6 251 003.04	3 763 369.53
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	37 304.00	29 233.00
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	31 142.57	27 911.48
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	68 446.57	57 144.48
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	1 361 814.00	897 600.00
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	1 366 399.00	1 162 067.55
DIVERS	— Montant brut des salaires *	ØB	1 562 961.78	
	— Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	0.57 %	0.57 %
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH		

REGIME DE GROUPE *								
Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values a 0%	JO	
			Plus-values a 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe . indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe)

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A** **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	MINI PELLE 02012019	15 000.00			2 979.17	12 020.83
	2	FOURGON IVECO 30042010	25 499.49			25 499.49	
	3	FOURGON PEUGEOT 03062013	16 690.00			16 690 00	
	4	20022013	4 540.48			4 540.48	
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1	16 500.00	4 479.17	4 479.17				
	2	50.00	50.00	50.00				
	3	500.00	500.00	500.00				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		5 029.17				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP **N° 2059-B 2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP **N° 2059-C** **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise SAS LHOTELLIER EAU — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : SAS LHOTELLIER EAU — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012019 et clos le : 31122019 Durée en nombre de mois : 12.00

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	46.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	9 786 560.52
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	11 730.00
TOTAL 1	OX	9 798 290.52

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	125.45
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	101 203.27
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	101 328.72

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	5 888 155.20
Variation négative des stocks	OQ	58 791.55
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 715 321.00
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	(183 554.00)
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	500.32
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	7 479 214.07

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 420 405.17

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	2 420 405.17

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ / / GZ / / /
Date de cessation		HR / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée declarée ligne OE, portées en ligne OU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F** **2020**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 45257894100059

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LHOTELLIER EAU

ADRESSE (voie) Rue ZI RUE DU MANOIR

CODE POSTAL 76340 VILLE BLANGY SUR BRESLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1 00	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	30 000.00
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination LEAD

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 30 000.00

Adresse : N° Voie RUE DU MARAIS

Code Postal 76340 Commune BLANGY-SUR-BRESLE Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP N° 2059-G 2020

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122019 N° SIRET 45257894100059

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LHOTELLIER EAU

ADRESSE (voie) Rue ZI RUE DU MANOIR

CODE POSTAL 76340 VILLE BLANGY SUR BRESLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 0

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PROAVA

Désignation de l'entreprise **SAS LHOTELLIER EAU**
RUE ZI RUE DU MANOIR
CS 80078
76340 BLANGY SUR BRESLE
452578941 IS1

31/12/2019

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
AVANCES SUR CHANITERS	01012019	31122019	565 274.86		

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS LHOTELLIER EAU	
SIRET 4 5 2 5 7 8 9 4 1 0 0 0 5 9	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
Rue ZI RUE DU MANOIR CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉGIME D'APPLICATION DES ABATTEMENTS D'IMPOSITION

1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% : 0

Bénéfice imposable à 28% :

Déficit : 240 765 00

Bénéfice imposable à 15 % :

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% :

2 **Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 % :

PV à long terme imposables à 19% :

Autres PV imposables à 19% :

PV à long teme imposables à 0% :

PV exonérées art. 238 *quindecies* :

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art 44 *sexies* ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A ☐ Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* ☐ Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % :

4 **Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPÔTS ACQUITTÉS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS DOM

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISE DU GROUPE DÉSIGNÉE AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CODA 1

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé :

Viseur conventionné ☐ Visa : CGA ☐

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du comptable : *Tél :*

– du conseil : *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

SAS LHOTELLIER EAU

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2020

I. RÉPARTITION DES PRODUITS DES PARTS SOCIALES, DES ACTIONS DE RÉALISATION, DES SIMPLES PARTS BÉNÉFICIAIRES

Montant global brut des distributions [1]	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) [2]					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus [3]					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI [4]					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis [5]					Total (a à h)	

II. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités , - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

III. OBSERVATIONS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

IV. DÉTERMINATION DES BASES DE CALCUL DES IMPÔTS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés [a]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages [b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques
N° 2067
(2020)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise SAS LHOTELLIER EAU — du 01012019

Adresse Rue ZI RUE DU MANOIR 76340 BLANGY SUR BRESLE — au 31122019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	M LAVIOLETTE MARC DIRECTEUR D'AGENCE	3 RUE DE LA PLANCHETTE 60350 TROSLY-BREUIL FRA
2	M BOVIN ARNAUD DIRECTEUR D'AGENCE	1 RUE CENTRALE 76340 PIERRECOURT FRA
3	M MESNARD ALAIN DIRECTEUR D'AGENCE	6 RUE D'EN HAUT 80160 THOIX FRA
4	M LAURAIN YANN RESPONSABLE SERVICE TR	2 RUE DU POIRELET 60650 HODENC-EN-BRAY FRA
5	MME BOUILLY MARINE RESPONSABLE ADJOINTE SERVICE TR	19 ALLEE DU MANOIR 76160 RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER FRA
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	83 543 63				83 543 63				83 543.63
2	75 669.20				75 669.20				75 669.20
3	66 955.28				66 955.28				66 955.28
4	51 076.09				51 076.09				51 076.09
5	47 676.60				47 676.60				47 676.60
6									
7									
8									
9									
10									
**	324 920.80				324 920.80				324 920.80

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	12 335.90
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	20 534.39
Total	32 870.29

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ❿	357 791.09	- de l'exercice 2019. ❿	(240 764.59)
- de l'exercice précédent ❿	301 793.81	- de l'exercice précédent ❿	(50 791.25)

Nom et qualité du signataire MR SACAVIN SEBASTIEN
DAF-VICE PRESIDENT GROUPE

À BLANGY SUR BRESLE , le 27032020

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SAS LHOTELLIER EAU
452578941 IS1

31/12/2019

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Cegid Group

KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

LHOTELLIER EAU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
LHOTELLIER EAU
Zone Industrielle Rue du Manoir CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

LHOTELLIER EAU

Zone Industrielle Rue du Manoir CS 80078 76340 BLANGY SUR BRESLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Associée unique de la société LHOTELLIER EAU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LHOTELLIER EAU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 28 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constate le chiffre d'affaires sur les contrats selon les modalités décrites dans la note « Chiffre d'affaires » de l'annexe. Les résultats de ces contrats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par la société.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison de la période avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée unique.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associée unique appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 29 septembre 2020

KPMG SA

Signature numérique de CHRISTOPHE GACHET

Christophe Gachet

Associé

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	10		10	
Autres immobilisations incorporelles	78 640	78 135	505	45 688
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	852		852	852
Installations techniques, matériel, outillage	270 392	153 965	116 427	86 950
Autres immobilisations corporelles	941 824	429 847	511 977	372 067
Immobilisations en cours	1 584		1 584	
Avances et acomptes	12 900		12 900	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 609		7 609	2 600
ACTIF IMMOBILISE	**1 313 810**	**661 946**	**651 864**	**508 157**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	132 709		132 709	21 506
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	40 302		40 302	99 093
Avances et acomptes versés sur commandes				13 768
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5 954 138	15 260	5 938 878	4 135 462
Autres créances	778 629		778 629	939 435
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	35 116		35 116	27 426
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**6 940 894**	**15 260**	**6 925 634**	**5 236 689**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**8 254 704**	**677 206**	**7 577 498**	**5 744 846**

Rubriques			31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel	(dont versé :	300 000)	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			30 000	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)		
Report à nouveau			46 276	40 337
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			-255 305	5 940
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**120 972**	**376 277**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			60 513	76 337
Provisions pour charges			19 859	9 052
PROVISIONS			**80 372**	**85 389**
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			82 264	106
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	612 693	391 454
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 641 094	1 802 959
Dettes fiscales et sociales			1 844 573	1 195 853
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			11 785	33 997
Autres dettes			1 618 470	1 328 590
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance			565 275	530 221
DETTES			**7 376 154**	**5 283 180**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			**7 577 498**	**5 744 846**

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	9 786 561		9 786 561	7 306 052
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**9 786 561**		**9 786 561**	**7 306 052**
Production stockée			-1	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			173 003	21 921
Autres produits			125	669
PRODUITS D'EXPLOITATION			**9 959 688**	**7 328 642**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			58 791	-63 267
Variation de stock (marchandises)			1 403 029	1 881 788
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			-101 203	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			6 251 003	3 763 370
Autres achats et charges externes			68 447	57 144
Impôts, taxes et versements assimilés			1 662 239	1 061 149
Salaires et traitements			565 115	420 028
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			222 557	127 787
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			14 999	2 100
Dotations aux provisions			71 320	385
Autres charges			500	6 493
CHARGES D'EXPLOITATION			**10 216 796**	**7 256 976**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-257 108**	**71 666**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			3 300	2 429
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**3 300**	**2 429**
RESULTAT FINANCIER			**-3 300**	**-2 429**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-260 409**	**69 237**

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	180	3 461
Produits exceptionnels sur opérations en capital	17 050	2 167
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**17 230**	**5 628**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	105	108
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 021	1 217
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		70 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**12 126**	**71 325**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**5 104**	**-65 697**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		-2 400
TOTAL DES PRODUITS	**9 976 918**	**7 334 270**
TOTAL DES CHARGES	**10 232 223**	**7 328 330**
BENEFICE OU PERTE	**-255 305**	**5 940**

Annexes

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels clos au 31/12/2019.

Faits caractéristiques

Néant

Comparabilité des comptes

L'exercice 2019 a une durée de 12 mois comme le précédent exercice.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode d'évaluation ou d'estimation

Aucun changement de méthode d'évaluation ni d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce (Articles L.-123-12 à L.123-28) et des référentiels comptables définis par l'autorité des Normes Comptables relatifs au plan comptable général (registre ANC 2014-03, règlements ANC 2015-06 ; 2016-07 ; 2018-01) et par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur cout de production.

Les logiciels, licences et brevets sont amortis sur une durée pouvant allier de 1 à 3 ans.

Le fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan ne fait l'objet d'aucun amortissement ni même dépréciation compte tenu de son montant non matériel comparativement au total du bilan de la société.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue et selon le mode linéaire. Nous ne pratiquons pas d'amortissement dégressif ni dérogatoire sur le plan fiscal.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivants

- Constructions : 10 à 40 ans
- Agencements sur constructions : 10 à 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillages, engins : 1 à 7 ans
- Installations générales agencements et aménagements : 2 à 20 ans
- Matériel de transport : 2 à 7 ans
- Matériel, Mobilier de bureau et informatique : 1 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES, PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quotepart dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

METHODE D'EVALUATION DES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues.

METHODE D'EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Non applicable

OPERATIONS EN DEVISES ET ECARTS DE CONVERSION

Non applicable

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des chantiers est comptabilisé selon la méthode à l'avancement.

L'avancement est déterminé sur la base d'une estimation du taux de marge à terminaison des chantiers.
De cette matière la société constate dans ces comptes des facturations à établir ou des produits constatés d'avance lorsque la facturation de ses chantiers n'est pas en phase avec l'avancement des travaux

INTEGRATION FISCALE

La société n'est pas intégrée dans un périmètre d'intégration fiscal.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

§ Perte à terminaison sur chantier

Lorsqu'une affaire est en marge négative à terminaison, une provision pour perte à terminaison (PAT) est constituée. Elle est calculée par différence entre la perte totale à terminaison et la perte à la clôture, sur la base des déboursés de chantier sans prise en compte de frais généraux opérationnels.

Aucune provision pour perte à terminaison n'a été constatée sur l'exercice 2019.

§ Engagement de départ à la retraite

Le montant des engagements en matière de départ en retraite a été comptabilisé dans les comptes de la société. Cet engagement a été évalué, à la clôture de l'exercice, selon la méthode actuarielle.

Il s'élève à 18 877 € au 31 décembre 2019, charges sociales comprises.

Les hypothèses, retenues pour l'évaluation de cet engagement, sont les suivantes :
- effectif présent au 31 décembre 2019 (hors catégorie ouvrier)
- taux d'évolution des salaires : 0.5 %
- taux d'actualisation : 0,77 %
- turn-over : Fort

§ Engagement lié à la médaille du travail

Les droits acquis par les salariés au titre des médailles du travail ont été déterminé en fonction de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèse d'évolution des salaires, de leur espérance de vie, d'un taux de rotation et en tenant compte d'un taux d'actualisation des flux futurs correspondant aux hypothèses retenues pour la valorisation des engagements de départ à la retraite. L'engagement lié à ces indemnités s'élève à un montant 982 €.

Evènements post clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est susceptible de modifier le patrimoine, la situation financière ni la rentabilité de la société arrêtés pour l'exercice 2019.

Toutefois, dans le contexte très particulier dans lequel s'est déroulé la clôture et l'arrêté des comptes 2019, nous tenons à signaler que les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019.

Le groupe a pris des dispositions visant à garantir la sécurité de ses employés et de leur proches face à la propagation du COVID-19 qui l'ont conduit à cesser une partie des activités de ses filiales aux mois de mars et avril 2020. Malgré le recours à de l'activité partielle, à certains dispositifs exceptionnels et l'obtention d'aides, le groupe s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. Compte tenu du caractère récent de l'épidémie, des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises et de la mise en place d'un plan récent de redémarrage de ses activités, le groupe n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel sur chacune de ses filiales.

Dans ce contexte et à la date d'arrêté des comptes annuels 2019 de l'entité, la direction de l'entité et du groupe n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains	75 915		2 734
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	852		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	204 118		81 274
Installations générales, agenc., aménag.	14 069		
Matériel de transport	608 633		255 255
Matériel de bureau, informatique, mobilier	91 068		19 529
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			1 584
Avances et acomptes			12 900
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**918 740**		**370 541**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 600		5 009
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**2 600**		**5 009**
TOTAL GENERAL	**997 256**		**378 284**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			78 650	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			852	
Installations techn.,matériel et outillages ind.		15 000	270 392	
Installations générales, agencements divers			14 069	
Matériel de transport		42 189	821 699	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		4 540	106 056	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			1 584	
Avances et acomptes			12 900	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**61 730**	**1 227 551**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			7 609	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			**7 609**	
TOTAL GENERAL		**61 730**	**1 313 810**	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 227	47 908		78 135
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	117 168	39 776	2 979	153 965
Installations générales, agenc. et aménag. divers	5 658	1 407		7 065
Matériel de transport	297 622	110 525	42 189	365 958
Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 423	22 941	4 540	56 824
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**458 872**	**174 649**	**49 709**	**583 811**
TOTAL GENERAL	**489 099**	**222 557**	**49 709**	**661 946**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre	[redacted]			[redacted]			
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	9 052	10 807		19 859
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	76 337		15 824	60 513
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**85 389**	**10 807**	**15 824**	**80 372**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	2 227	13 033		15 260
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	**2 227**	**13 033**		**15 260**
TOTAL GENERAL	**87 616**	**23 840**	**15 824**	**95 632**
Dotations et reprises d'exploitation		84 352	76 337	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Situation et mouvements				
			Diminutions		
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'ex.	Provisions à la fin de l'exercice
PROVISIONS RISQUE CHANTIERS	70 000	60 513		70 000	60 513
PROVISION IDR	8 582	10 295			18 877
PROVISION MEDAIL DU TRAVAIL	470	512			982
TOTAL	**79 052**	**71 320**		**70 000**	**80 372**

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 609	7 609	
Clients douteux ou litigieux	251	251	
Autres créances clients	6 063 625	6 063 625	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 520	4 520	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	141 809	141 809	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	521 378	521 378	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 483	1 483	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	**6 740 675**	**6 740 675**	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	82 173	82 173		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	91	91		
Emprunts et dettes financières divers	612 693	164 579	448 114	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 904 888	2 904 888		
Personnel et comptes rattachés	265 262	265 262		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	313 083	313 083		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 215 433	1 215 433		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	50 795	50 795		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 785	11 785		
Groupe et associés	227 702	227 702		
Autres dettes	1 126 972	1 126 972		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	565 275	565 275		
TOTAL GENERAL	**7 376 153**	**6 928 039**	**448 114**	

Emprunts souscrits en cours d'exercice 347 165
Emprunts remboursés en cours d'exercice 125 925
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168840	INT COURUS SUR EMPRUNTS	91,39	105,60	-14,21
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		**91,39**	**105,60**	**-14,21**
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408000	FOURNISSEURS FRES NON PARVEN.	15 360,00	48 642,35	-33 282,35
408100	F.N.P CHAINE ACHAT	831 702,10	489 953,38	341 748,72
408200	F.N.P GROUPE	153 841,77	37 071,50	116 770,27
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		**1 000 903,87**	**575 667,23**	**425 236,64**
DETTES SUR IMMOBILISATIONS				
408410	FNP IMMOS GROUPE	1 900,24		1 900,24
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		**1 900,24**		**1 900,24**
AUTRES DETTES				
455800	INTERETS COURUS A PAYER	54,01	36,44	17,57
TOTAL AUTRES DETTES		**54,01**	**36,44**	**17,57**
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428000	PERSONNEL CHARGES A PAYER	47 500,00	46 000,00	1 500,00
428300	CHARG. A PAYER CONGES PAYES DUS	99 761,95	95 251,52	4 510,43
438000	ORGANISMES SOCIAUX CHARG.A PAYER	81 704,98	69 245,76	12 459,22
448600	ETAT CHARGES A PAYER	23 935,60	23 545,00	390,60
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		**252 902,53**	**234 042,28**	**18 860,25**
TOTAL CHARGES A PAYER		**1 255 852,04**	**809 851,55**	**446 000,49**

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	PRODUITS CONSTAT.D'AVANCE	-565 274,86	-530 220,65	-35 054,21
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		**-565 274,86**	**-530 220,65**	**-35 054,21**

Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2019	31/12/2018	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418000	CLIENTS FACT.A ETABLIR	3 002 881,80	1 957 498,20	1 045 383,60
418200	F A E GROUPE		5 175,00	-5 175,00
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		**3 002 881,80**	**1 962 673,20**	**1 040 208,60**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		**3 002 881,80**	**1 962 673,20**	**1 040 208,60**

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres créés pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale
Actions ordinaires	30 000			10
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	376 277
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	376 277

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice	255 305	
SOLDE	**255 305**	

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	120 972

Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés

Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

Engagements reçus

Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Cautions bancaires pour garanties de bonne fin de travaux	658 542					658 542
TOTAL	**658 542**					**658 542**

Engagements réciproques

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
TOTAL						

Eléments du fonds commercial

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
RACHAT DU FONDS DE COMMERCE (NES RESEAU)	10	ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	**10**	

Ventilation du chiffre d'affaires (exprimé en k€)

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018	%
TRAVAUX SOUS TRAITANCE PAIEMENT D	1 126		1 126	1 878	-40,04 %
TRAVAUX REALISES	8 446		8 446	5 348	57,93 %
PRESTATIONS DSP	207		207	69	200,00 %
ACTIVITES ANNEXES	7		7	11	-36,36 %
TOTAL	**9 786**		**9 786**	**7 306**	**33,94 %**

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
REMBOURSEMENTS FORMATION CONTINUE	11 730	
REMBOURSEMENTS ASSURANCES SUITE DEGATS DIVERS	82 969	
TOTAL	**94 699**	

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
PENALITES DE RETARD DE PAIEMENTS	105	
VNC DES ACTIFS CEDES	12 020	
TOTAL	**12 125**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
SOLDE COMPTE CLIENTS	180	
PRODUITS DE CESSION D'ACTIFS	17 050	
TOTAL	**17 230**	

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-260 409		-260 409
Résultat exceptionnel à court terme	5 104		5 104
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	**-255 305**		**-255 305**

Engagements en matière de retraites, pensions et indemnités assimilées

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres pour personnel en activité			982
TOTAL			**982**

Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
CADRES	10	
ETAM	29	
OUVRIERS	4	
APPRENTIS	3	
TOTAL	**46**	

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SAHRE - ZI RUE DU MANOIR 76340 BLANGY SUR BRESLE	SAS	21 316 250	100,00 %

LHOTELLIER EAU

Société Par Actions Simplifiée au capital de 300 000.00 €
Siège social : Zone Industrielle Rue du Manoir - CS 80078
76340 BLANGY SUR BRESLE
452 578 941 RCS DIEPPE

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRE DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 30 septembre,

la société LEAD représentée par SHARE, agissant en qualité d'associée unique et présidente de la société LHOTELLIER EAU, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le Président.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'associée unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'associée unique, connaissance prise des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 255 304,59 €, de la manière suivante :

- Une perte de - 255 304,59 €

 Apurée par prélèvement sur le compte "**Autres réserves**".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée, soit avant le 31 janvier 2021.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique note que le mandat de la société KPMG SA commissaire aux comptes titulaire, n'arrivera à échéance que lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2023 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associée unique constate que le mandat de Monsieur **Olivier LESENNE**, Vice-Président Technique Groupe, est arrivé à échéance, et décide de le renouveler en qualité de **Vice-Président Construction Groupe** pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'associée unique constate que le mandat de Monsieur **Sébastien SACAVIN**, **Vice-Président Finances et Administration Groupe**, est arrivé à échéance, et décide de le renouveler pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

L'associée unique